

ASSEMBLÉE NATIONALE
8 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2187)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2147

présenté par
M. Saulignac, rapporteur

ARTICLE 5

À l'alinéa 7, substituer aux mots :

« être fait »,

les mots :

« y avoir ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.